



**DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE DU TERRITOIRE
INSTRUCTEUR DROIT DES SOLS**

GRADE : Filière technique/administrative – Catégorie B – Cadre d’emplois des techniciens territoriaux ou des rédacteurs territoriaux Temps complet

MISSION PRINCIPALE : Au sein de la Direction de l’Urbanisme et de l’Habitat, sous l’autorité du responsable du service Application du Droit des Sols, vous assurez l’instruction des diverses autorisations du droit des sols des communes de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux.

MISSIONS

Accueil et conseil aux demandeurs et professionnels

- Examen avant projets, orientations
- Rendez-vous de pré-dépôt
- Renseignements du public, demandeurs, architectes ou maîtres d’ouvrages aux divers stades d’avancement des dossiers

Instruction technique des dossiers de demande d’autorisation (PC, PD, PA, CU, DT...)

- Complétude dossiers, demandes de pièces
- Fixation des délais d’instruction
- Consultation des services et suivi
- Recueil avis des maires
- Edition d’arrêtés
- Mise en signature et envois
- Suivi achèvement de travaux, conformité

Divers

- Concours ponctuel aux procédures d’urbanisme prévisionnel, en expertise règlementaire
- Articulation avec dispositifs habitat
- Editions statistiques
- Participation formation permanente ADS

Toutes autres activités nécessaires au bon fonctionnement du service

COMPÉTENCES

Savoir : Connaissances confirmées en réglementation du droit des sols, code de l’urbanisme, Notions de base sur codes liés : civil, rural, construction et habitation, Maîtrise des outils bureautique et logiciels métiers (Operis/Droits de Cité...), Utilisation SIG.

Savoir-faire : Accueil, conseil au public, Analyse des projets, détection des problèmes, proposition de solutions alternatives, Gestion des délais : rendre compte et alerter.

Savoir être : Capacité d’écoute, compréhension des problématiques, Patience et pédagogie, Capacité à communiquer avec les élus et services des communes, Rigueur, disponibilité, sens du service public.

Internes : Tous services, Elus / **Externes :** Publics, Professionnels

Lieu de travail : Hôtel de Ville

Moyens matériels et conditions : Logiciel Operis, bureautique, SIG

Formations et habilitations nécessaires : Formation au droit de l’urbanisme, Notions d’architecture, de construction bâtiment

Spécificités : Permis de conduire obligatoire.

Dans le cadre de sa politique de recrutement, ce poste est ouvert aux travailleurs handicapés.

CANDIDATURE EXTERNE

Candidature à adresser (lettre de motivation + CV + dernier arrêté) avant le 25 octobre 2021

A Monsieur le Président – Direction des Ressources Humaines

Hôtel de Ville, BP 227, 77107 MEAUX CEDEX

recrutement@meaux.fr

 www.agglo-paysdemeaux.fr